



BASSIN D'ARCACHON

SIBA



POURQUOI ET COMMENT ENTREtenir MA CRASTE

OU MON FOSSÉ



ICI
COMMENCE
LA MER

UNE CRASTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une craste est un fossé, généralement creusé dans le sable, permettant la circulation de l'eau de l'amont vers l'aval. C'est un terme régional propre aux Landes de Gascogne.

Leur bon fonctionnement est indispensable pour préserver la qualité des eaux du Bassin.

POURQUOI ?

Les crastes et cours d'eau* favorisent l'épuration naturelle des eaux de surface et l'infiltration en saison favorable, avant de se retrouver dans le Bassin d'Arcachon.



UNE CRASTE OU FOSSÉ TRAVERSE MA PROPRIÉTÉ, QUI DOIT L'ENTREtenir ?

Son entretien régulier vous appartient. Les cas les plus fréquents :

- Lorsque la craste ou fossé passe entièrement par un terrain privé, le particulier a en charge l'entretien de la craste dans son intégralité.
- Lorsque la craste est située sur la limite de deux propriétés privées, les deux propriétaires sont chargés d'entretenir leur berge et la moitié de la craste.




IDÉE MALIGNE : UNE ANNÉE TOI, UNE ANNÉE MOI !

Que dit le Code civil ?



Les articles 640 et 641 concernant le libre écoulement des eaux ainsi que l'article 100 du Règlement Sanitaire Départemental indiquent que « tout fossé situé en domaine privé, doit être entretenu par le ou les propriétaire(s) concerné(s). »

ENTREtenir SA CRASTE* QUAND ET COMMENT ?

QUAND ?	COMMENT ?
 <p>2 fois / an : au début du printemps / au début de l'hiver</p> <p>2x/an</p>	<p>Ramassez les « embâcles » = les feuilles mortes, les branches d'arbres, les détritiques... Si un objet important arrive dans la craste après une grosse pluie par exemple (pneu, plastique, bâche), il convient de le retirer immédiatement.</p>
 <p>1 fois / an ou plus en fonction de la végétation. De préférence en automne.</p> <p>1x/an</p> <p>1 fois / an en automne</p>	<p>Fauchez les plantes à l'intérieur du fossé qui peuvent entraver l'écoulement, en pensant à en extraire les coupes pour son voisin situé en contrebas...</p> <p>Attention : ne pas retourner la terre : les racines favorisent la tenue des talus.</p> <p>Élaguer les branches basses et pendantes au-dessus de la craste.</p>
 <p>Tous les 5 à 10 ans en automne</p>	<p>Curer la craste par tronçon maximum de 100 m de long : c'est à dire rétablir sa profondeur et sa pente d'origine en enlevant les dépôts de terre, de sable et de vases accumulés.</p>

*À ne pas confondre : fossés et cours d'eau naturels, pour lesquels la réglementation et les mesures d'entretien sont différentes. En cas de doute, contactez-nous. Le SIBA reste à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions.

LES CRASTES SONT LES ARTÈRES DU BASSIN

ENTREtenir
LES CRASTES
C'EST PROTÉGER
LE BASSIN

LE SAVIEZ-VOUS ?

286 km

de crastes sont situés
sur des TERRAINS PRIVÉS.



Ces crastes et cours d'eau
constituent un réseau
naturel de drainage des
eaux de pluie.

LE BASSIN JE L'AIME, JE LE PRÉSERVE...

CE QU'IL NE FAUT JAMAIS FAIRE :



Ne pas surcreuser les crastes afin
d'éviter les points bas et les rétentions
d'eau.



Ne pas mettre du grillage ou des grilles
en travers de la partie basse de la craste :
c'est un barrage en devenir.



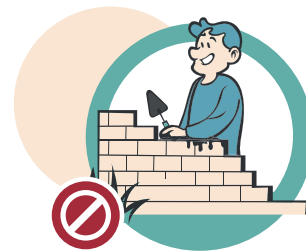
Ne pas utiliser de produits chimiques
(herbicides, pesticides...).



Ne pas arborer vos talus (et jardins)
de plantes exotiques qui deviennent
envahissantes comme les jussies et les
griffes de sorcières.



Ne pas déposer ou laisser des déchets
verts dans la craste : dans le temps,
ces déchets deviennent de l'humus.
Le colmatage augmente la fréquence
des opérations de curage.



Ne pas construire trop près des talus.
Le risque est de les déstabiliser et de les
voir s'effondrer dans la craste.

 Il est interdit de buser une craste ou un fossé (hors création accès entrée charretière sous réserve d'une autorisation délivrée par le SIBA)

DES ASTUCES

COMMENT CURER ET RETROUVER LA PROFONDEUR D'ORIGINE D'UNE CRASTE ?



Si la craste relie deux buses en
béton : tirer un cordeau entre les
deux points bas des buses et retirer
les excès de terre tout du long avec une
pente homogène.



S'il n'y a pas de buse : enlever
la terre noire, c'est l'humus.
Retrouver le sable d'origine de la
craste peut être un bon indicateur mais
attention à ne pas surcreuser.



Si la craste passe successivement
sur plusieurs propriétés : travailler
avec vos voisins pour assurer une
continuité de l'ensemble. La craste, c'est
aussi une protection pour tous !

EN CAS DE DÉFAUT D'ENTRETIEN QUE SE PASSE-T-IL ?

Le mauvais entretien d'une craste peut entraîner des inondations dans les propriétés en amont. C'est le cas si la craste est bouchée ou bien trop contrainte dans son écoulement : le niveau d'eau remonte et c'est l'amont qui est inondé.

En cas de dégâts matériels, les experts d'assurance des personnes sinistrées peuvent engager la responsabilité des personnes n'ayant pas entretenu correctement la craste et de ce fait, à verser des indemnités.



De plus, le Code de l'Environnement précise dans l'article R216-13 « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe le fait de détruire totalement ou partiellement des fossés évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux. »



INONDATIONS
EN AMONT
OCCASIONNÉES
SUITE À L'INSTALLATION
D'UN BARRAGE



CONTACTEZ-NOUS
PÔLE PLUVIAL DU SIBA :

www.siba-bassin-arcachon.fr

exploitation.pluvial@siba-bassin-arcachon.fr
05 57 76 29 69

